

## **Présentation**

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est menacée par le caractère militaire et paramilitaire des activités spatiales. Le droit international doit jouer un rôle plus que jamais important pour la sauvegarde de l'ordre paisible de l'espace extra-atmosphérique et pour la promotion de la coopération dans le domaine des activités spatiales.

La Chine est un pays qui s'implique de plus en plus dans les activités spatiales, en affirmant sans relâche qu'elle respecte le principe d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

La création de l'atelier « Droit international et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique » est un événement marquant l'approfondissement de la collaboration entre la Chine et l'Europe en renforçant la promotion de l'intérêt commun et de l'humanité dans les zones de confins de la société humaine.

L'atelier est accueilli par la faculté de Droit de l'Institut de Technologie de Harbin, Chine <http://law.hit.edu.cn/>

Lire la présentation complète (pdf, 66 Ko)

## **Objectifs de l'atelier**

Les principaux objectifs de l'atelier consistent à :

comprendre la signification du bien commun dans l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique au regard des défis communs présentés par des aspects négatifs des activités spatiales, tels que le but militaire, la privatisation et le risque environnemental, etc. ;

imaginer des solutions possibles pour relever les défis communs dans les activités spatiales en mettant l'accent sur le dialogue, la collaboration et l'assistance mutuelle ;

promouvoir la compréhension, l'acceptation et la mise en oeuvre des traités et résolutions adoptés dans le cadre de l'ONU ;

promouvoir l'échange des informations sur le droit et la politique spatiaux des pays, pour le bénéfice des professionnels impliqués dans le développement et la mise en oeuvre des politiques ;

considérer le développement des études et programmes de droit spatial au niveau universitaire, en vue de promouvoir l'expertise et la capacité des pays dans ce domaine.

## **Travaux préliminaires de l'atelier**

L'Institut de droit spatial de l'Institut de Technologie de Harbin va inviter les chercheurs et praticiens les plus éminents en Europe et en Chine à constituer un atelier de haut niveau sur le long terme.

Un portail sur l'atelier se construira sur le site de l'institut de technologie de Harbin, en lien avec le Forum, dont le contenu s'enrichira. Ce portail sera le plateau pour le dialogue à distance et le partage des informations, des idées et des expériences entre les participants de l'atelier.

L'Institut de droit spatial de l'Institut de Technologie de Harbin a le plaisir de présider la session du groupe qui se tiendra les 19 et 20 juillet 2009.

L'atelier, par le biais de présentations et de discussions, abordera : les traités et les principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, adoptés par l'ONU; les droits, politiques et institutions internes ; ainsi que sur d'autres matières juridiques concernant l'espace extra-atmosphérique, en vue d'approfondir les réflexions et de répondre à nos défis communs.

### **Langues des travaux**

Participants doivent avoir une bonne maîtrise de l'anglais et/ou du français comme langues des travaux de l'atelier.

### **Cheville ouvrière**

**M. ZHAO Haifeng**, Professeur, Directeur de l'Institut de droit spatial et Doyen de la faculté de Droit, Institut de Technologie de Harbin,

Adresse: Box 235, 92 Xida zhijie, Harbin, China, 150001

Tel : 0086 451 8640 2609 Fax : 0086 451 8640 2629

Courrier électronique: zhaohaifeng\_c@yahoo.com.cn

### **Médiateur**

**M. LI Bin**, Professeur associé, Doyen assistant de la faculté de Droit, Institut de Technologie de Harbin,

Adresse: Box 235, 92 Xida zhijie, Harbin, China, 150001

Tel : 0086 451 8640 2609 Fax : 0086 451 8640 2629

Courrier électronique: libienvenue@yahoo.fr